

Les horaires de l'internat :

L'internat ouvre le dimanche soir à 20H00 (accueil de 20H à 21H30 possible pour les élèves dont le domicile est éloigné) Les autres jours de la semaine, l'internat ouvre à 17H00.

Le découpage de la soirée est le suivant :

Horaires	Activités
17H-18H30	Temps libre en chambre, activités internat, CDI et préparation à l'étude
18H30-19H30	Etude obligatoire
19H30-20H15	Repas
20H15-20H45	Temps libre (foyer) , études facultatives et en groupes
20H45-21H30	Temps libre en chambre – douches
21H30 -22H00	Préparation au couchage
22H00	Extinction des lumières

Le début de matinée à l'internat se déroule comme suit :

7H	Lever
7H-7H45	Petit déjeuner (chaque élève doit OBLIGATOIREMENT se rendre au restaurant scolaire)
7H45	Fermeture de l'internat

La présence à l'internat :

Sauf cas très exceptionnels et seulement avec l'accord de l'établissement, **chaque interne doit être présent à l'internat le soir** après la journée de cours. Les sorties en soirée, quelque soit l'âge des internes, ne sont pas autorisées, en dehors de celles encadrées par les éducateurs et enseignants. Toute absence exceptionnelle sera signalée par mail adressé à : viescolaire.annonay@cneap.fr

Le temps de travail personnel :

Chaque interne est tenu **de respecter le silence et de faire son travail** durant les temps d'étude prévus. Un réseau wifi est à disposition dans les deux lieux d'étude pour permettre l'accès au cahier de texte électronique et effectuer des recherches.

Les déplacements en salle d'étude ne peuvent être utiles que dans la mesure où ils servent le travail scolaire. Ils se font avec l'accord de l'éducateur. Chacun doit se sentir responsable de son propre travail et de ne pas gêner le travail des autres élèves.

Les salles de travail en groupe sont proposées aux élèves internes afin d'approfondir des travaux ou des recherches, en mettant en commun les richesses du travail en commun. Ces salles sont ouvertes à la demande, sous la responsabilité d'un éducateur. Nous encourageons tous les élèves internes à développer l'entraide avec les autres internes en partageant leurs compétences en usant d'un esprit de coopération qui donnera à leur groupe d'internes une réelle vie communautaire.

Les temps de détente :

Chaque semaine, l'équipe éducative propose des activités le soir et le mercredi après-midi. Les internes, adhérents à l'association « Agrobouge », prendront le soin de s'inscrire à l'avance. Ces temps d'animation ont pour but de permettre à chacun de trouver l'équilibre personnel indispensable pour une année scolaire réussie et de développer les relations entre élèves.

La prise de responsabilité au sein de l'association des élèves :

Chaque année, les élèves internes volontaires sont réunis pour élire leurs représentants aux commissions de l'association et au conseil d'administration de cette association. Cette association a été créée pour rendre les élèves acteurs des temps de détente à l'internat et dans l'établissement. Au sein des commissions, les élus discutent des moyens à mettre en œuvre pour réaliser leurs projets d'animation et l'organisation du foyer.

Les internes sont tous invités à s'y investir d'une manière ou d'une autre. Cette association est une occasion d'expérimenter de manière réelle la vie citoyenne.

Les locaux d'internat :

Un état des lieux de chaque chambre est effectué le jour de la rentrée et un autre en cours d'année, à l'internat, avec l'éducateur référent de l'étage d'internat. Ces états des lieux sont signés par l'élève et son éducateur. Un état des lieux de sortie est effectué au moment du départ de la chambre en fin d'année. Des contrôles seront effectués régulièrement. **En cas de dégradations causées par le ou les occupants, les frais de réparation seront imputés aux familles. Les couloirs et sanitaires sont également couverts par cette garantie en cas de dégradations collectives.**

Les élèves ne peuvent pas avoir accès à un étage autre que celui où ils sont installés.

Pour des raisons de sécurité, les internes ne sont pas autorisés à remonter dans leur chambre en journée, quel qu'en soit le motif.

Durant certaines périodes de vacances, ou parfois certains week-ends, les chambres des internes devront être libérées, afin de permettre l'accueil de groupes extérieurs. Dans ce cas, la totalité des affaires et linge de lit (draps, oreillers, couette) devront être rangés dans le placard fermé à clé.

Pour joindre l'internat :

viescolaire.annonay@cneap.fr / 06.08.16.51.61 (aux horaires de fonctionnement de l'internat, entre 20H00 et 22H00 le dimanche)